



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE



VILLE DE POINTE-A-PITRE

Région et Département de la Guadeloupe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Sous la présidence
de Monsieur Harry DURIMEL
Maire de la Ville de Pointe-à-Pitre

4^{ème} séance de l'année
Jeudi 04 mai 2023

2^{ème} convocation adressée
aux élus
(Art L 2121-10 et L2121-17 du CGCT)
Le 28 avril 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

PRESENTS

Harry DURIMEL
Tania GALVANI
François PELLECUIER
Corinne DIAKOK-EDINVAL
Henri ANGELIQUE
Cécile BOUCAUD
Philippe RIBERE
Jimmy LOUIS
Rosette BONNETO
Georges BREDENT
Yann NANETTE
Marie-Andrée MANDIL
Alain SOREZE EUGENE
Madly PAULIN-GARGAR
Myriame LACROSSE
Bruno FANFANT

PRESENTS

Michèle ROBIN-CLERC
Jean-Marc SOUKAÏ
Danita LEBRERE
Alex AUCAGOS
Evelyne DEMOCRITE
Monique DECASTEL
Mehdi KEÏTA
Loïc MARTOL
Marie-Eugène TROBO-
THOMASEAU

ABSENTS

Marie-Hélène SALOMON
(*proc. Bruno FANFANT*),
Dominique DOLMARE
Badi FADDOUL
Marie-Odile LOUIS-ALPHONSE
(*proc. Tania GALVANI*),
Jacques BANGOU
Sandra ENJARIC
Jean-Charles SAGET
Claude BARFLEUR

PROGRAMMATION PLURIANNUELLES DES INVESTISSEMENTS 2023 – 2026
GESTION EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)
CREDITS DE PAIEMENT (CP)

RF
Guadeloupe

**PROGRAMMATION PLURIANNUELLES DES INVESTISSEMENTS 2023 – 2026
GESTION EN AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)
CREDITS DE PAIEMENT (CP)**

Vu l'article L. 3312-4 du Code Général des collectivités territoriales qui dispose que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement

Vu la délibération n° 82 du 20 décembre 2022 par laquelle l'assemblée délibérante a adopté la nomenclature M57 et le règlement budgétaire et financier (RBF) qui organise la pluri-annualité

Considérant le rapport de présentation relatif à la programmation pluriannuelle des investissements sur la période 2023 – 2026 (PPI 2023-2026) et sa gestion en autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP),

Entendu le rapport du Maire, et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés et trois (3) abstentions :
Mme Monique DECASTEL - M. Mehdi KEÏTA - M. Loïc MARTOL

Article 1 : d'adopter la programmation pluriannuelle d'investissements « phasée » sur la période 2023 - 2026.

Article 2 : d'approuver le montant des autorisations de programme (AP) suivantes :

- AP-2023-ADM00 – Patrimoine communal	1 508 500.00 €
- AP-2023-SEC01 – Sécurité :	1 078 000.00 €
- AP-2023-EDUC02 – Education – formation :	2 702 210.00 €
- AP-2023-CULT03 – Culture :	1 649 930.00 €
- AP-2023-SPOR04 – Sport et jeunesse :	7 371 800.00 €
- AP-2023-SOC05 – Interventions sociales :	1 100 000.00 €
- AP-2023-ENF06 – Enfance (crèches) :	90 000.00 €
- AP-2023-TERR08 – Aménagements urbains et environnement :	45 390 407.93 €
- AP-2023-EPSOL08 – Eclairage solaire :	2 815 000.00 €

Article 3 : D'approuver les opérations pluriannuelles, telles que listées dans l'annexe ci-jointe, et les crédits de paiements 2023 d'un montant total de 9 981 401 €.

RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de reception de l'AR: 19/05/2023
971-219711207-BF_022_2023-BF

Article 4 : Le Maire et, sous son autorité, les services municipaux sont chargés de la transmission au contrôle de légalité et de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la délibération qui peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de la Guadeloupe dans un délai de deux mois (2) à compter de la date de sa notification ou d'entrée en vigueur.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-préfecture
le :
et publication ou notification
du :

Pointe-à-Pitre, le 04 mai 2023,

Le Maire

Harry DURIMEL



RF
Guadeloupe

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/05/2023
971-219711207-BF_022_2023-BF